




	FORMULAIRE DU POLE LICENCES : DELIVRANCE D'UNE QUALIFICATION D'INSTRUCTEUR DE CLASSE AVION CRI(A) AU PROFIT D'UN MONITEUR DE VOL PREPARANT A UNE QT/QC SP TRANSPORT (A L'EXCEPTION DES AVIONS COMPLEXES HAUTES PERFORMANCES).	Rév 1	Page 1 sur 2 Validé le : 30/06/2020
---------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------	-------------------------------------------




Guide formulaire interactif :



1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre ordinateur :

-  Utiliser le navigateur « Firefox » () → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
-  Cliquer le bouton « Télécharger » () → Situé en haut à droite du navigateur ;

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

-  Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC () → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
-  Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement ( ou )

 **Conseils pour l'envoi du formulaire** ( ou ) :

-  Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
-  Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;

Informations générales :

Le présent aménagement donne un crédit complet au cours de formation prévu au FCL.930 et au FCL.930.CRI.

Le candidat à la délivrance d'une qualification d'instructeur à une qualification de type avion CRI devra ainsi répondre aux exigences des paragraphes FCL.915.CRI (prérequis), FCL.935.CRI (évaluation de compétences), et devra impérativement être présenté par un ATO.

Pièces à fournir :

- Copie de la licence conforme à la Part FCL du règlement (UE) n°1178/2011 (sauf dans le cas d'une délivrance simultanée de la licence et de la qualification).
- Formulaire(s) de compte-rendu des évaluations de compétences ;
- Pour les redevances, vous devez télécharger le formulaire de redevance (**99i-Formlic**) et consulter les informations nécessaires aux paiements au lien internet suivant : [Ici](#)



Expérience minimum :


- 50 heures de monitorat en vol (dont 20 heures peuvent être réalisées dans un FNPT II) au sein des centres de formation des armées françaises préparant à une QC ou QT monopilote militaire transport (à l'exception des avions complexes hautes performances).
- Avoir effectué une formation de moniteur de vol militaire selon programme conforme au FCL.930.CRI ou son équivalent antérieur dans le cadre d'un FTO FCL.

Envoi du dossier :

Pour les licences de pilotes privés, vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives (courrier ou mail) au bureau des licences (DSAC-IR) la plus proche de votre domicile (Liste DSAC-IR : [Ici](#))

Pour les licences de pilotes professionnels, vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives par :

-  Courrier à l'adresse suivante : DGAC, DSAC/Direction Personnels Navigants –Pôle Licences, 50 rue Henry Farman, 75720 PARIS CEDEX 15.
-  Mail à l'adresse suivante : dsac-guichet-en-ligne-bf@aviation-civile.gouv.fr

 Dans le cadre de la délivrance de la QC/QT couplée à la délivrance d'une licence professionnelle, le dossier doit exclusivement être envoyé à Paris-Farman.

Informations sur le navigant :

1/4. Information sur le candidat :					
Nom de naissance ¹	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M		Nom d'usage (si différent de ¹)		
Prénom(s)		Date de naissance		Lieu de naissance	
Rue					
Code postal		Commune		Pays	
Téléphone	☎ :			☎ :	
Courriel					
N° licence :					
Nombres d'heures de vol total sur avion :			En tant que PIC		
Je postule pour	<input type="checkbox"/> Cas A : Délivrance CRI(A)/SE : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Cas B : Délivrance CRI(A)/ME : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				

2/4. Expérience minimum requise :	
CRI/SE :	
Temps de vol total en tant que pilote d'avions (FCL 915.CRI)	Au moins 300 en tant que pilote d'avions :
Temps de vol total en tant que PIC sur la classe/type applicable (FCL 915.CRI)	Au moins 30 en tant que PIC sur avions monopilote SE :
CRI/ME :	
Temps de vol total en tant que pilote d'avions (FCL 915.CRI)	Au moins 500 en tant que pilote d'avions :
Temps de vol total en tant que PIC sur la classe/type applicable (FCL 915.CRI)	Au moins 30 en tant que PIC sur avions monopilote ME :

3/4. Dispense de stage de remise à niveau :
<p>Dans le cas où la qualification de moniteur de vol militaire est périmée, la formation pour la délivrance de la qualification instructeur Part-FCL que le candidat devra suivre inclura les éléments du stage de remise à niveau prévu au FCL.940.CRI(c)(1).</p> <p>Qualification de moniteur de vol militaire en état de validité : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>☞ Si Non, l'ATO atteste bien que les éléments demandés lors du stage de remise à niveau prévu au FCL.940.CRI(c)(1) ont été effectués lors de la formation pour la délivrance de la qualification d'instructeur Part-FCL.</p>

Cachet de l'autorité militaire :

4/4. Validation des données renseignées (Par l'autorité militaire)	
Nom et prénom du responsable pédagogique de l'ATO de l'armée ou son délégué	
N° ATO	
Atteste des informations renseignées par le candidat (Section 1/4), de la détention du titre militaire requis et l'expérience minimum (Section 2/4) et de la dispense de stage de remise à niveau (Section 3/4) indiquées dans « Information navigant''	
Fait à	<u>Signature</u> (Cachet)
Le	

Dans le cas d'un pilote qui aurait quitté l'armée, le pilote devra se rapprocher de l'ATO ayant effectué la formation afin que ce dernier vérifie dans ses archives afin d'attester des différentes exigences demandées.